Toutefois, le moment n'est pas encore choisi. De nouvelles démarches sont faites auprès de M. Ferry pour qu'il prît dès demain le tour de parole de M. Compayré. Toutefois, ces instances qui émanent des purs du parti comme MM. Steeg, Raynal, Cochery etc., sont combattus par ceux qui comme M. Ranc trouvent que M. Ferry fait trop parler de lui.

Il est une chose qui pousse d'autant plus ces derniers à agir de la sorte, ce sont les menées de M. de Lanessan et de plusieurs de ses collègues dans le but de ne pas laisser aller à vau-l'eau la question de la revision. Les partisans de l'ajournement de l'intervention de M. Ferry feraient valoir auprès de M. de Lanessan qu'ils font preuve de bonne volonté, et ils réclameraient la réciprocité.

AU SÉNAT

Paris, 17 mai.

Hier, M. Constans était battu au Sénat aujourd'hui c'est au tour de M. Tirard.

Est-ce que tous les membres du gouvernement vont ainsi y passer à tour de rôle ?

Ce qui est certain c'est que le Sénat est absolument décidé à ne plus faire de concessions à la Chambre sur cette question de loi militaire.

Le président du conseil a eu beau faire appel à la concorde, parler de nouvelles concessions entre le Luxembourg et le Palais-Bourbon, rien n'y a fait.

Une majorité de plus de cent voix lui a clairement indiqué qu'il prêchait dans le désert.

Ce nouvel échec était très commenté dans les couloirs après la séance.

Plusieurs membres de la majorité et principalement du centre gauche ne cachaient pas leur mécontentement de l'attitude prise par le ministère dans cette question, uniquement dans l'espoir d'obtenir les bonnes grâces des radicaux à la Chambre.

M. Jules Simon, dans un discours très éloquent et très applaudi, l'a bien fait comprendre à M. Tirard et nous croyons que les modérés ne s'en tiendront pas à cet avertissement.

Dans les discours qui seront prononcés le 20 mai au banquet de l'Union libérale, la note générale sera celle-ci : nous voulons bien marcher avec les opportunistes, mais à la condition que ceux-ci répudient toute connivence avec les radicaux sinon nous nous séparons avec éclat et nous combattrons aussi bien les uns que les autres.

Il est bon cependant de faire remarquer que le courage des prétendus modérés n'a pas été jusqu'à voter l'amendement de l'honorable M. Buffet sur les séminaristes.

Le principe des curés « sac au dos » est cher, aussi bien à M. Léon Say qu'à M. Tolain.

Voilà la véritable concentration républicaine.

NOUVELLES DU JOUR

La candidature de M. Goblet dans le IXe arrondissement

Paris, 17 mai. — Le *Courrier du Soir* annonce que plusieurs comités radicaux de la Seine ont offert la candidature, dans le IXe arrondissement (quartier Montmartre et Chaussée d'Antin), à M. Goblet qui serait prêt à accepter.

Il aurait pour concurrents : M. Georges Berry, le conseiller municipal conservateur de la Chaussée d'Antin, et paraît-il, M. Narcisse Sevène, ancien conseiller municipal opportuniste.

Le bill de la convention sur les sucres

Londres, 17 mai. — Suivant des renseignements recueillis à bonne source, le gouvernement a décidé de retirer le bill relatif à l'exécution de la convention sur les sucres.

Mort du général Millot

Angoulême, 17 mai. — Le général Millot, commandant la 33e division, est mort d'une attaque d'apoplexie.

Rupture de la digue d'une fabrique de soude

Nancy, 17 mai. — La digue d'une fabrique de soude à Dendaïle s'est rompue.

Cent mètres cubes de carbonate de chaux ont envahi la rivière de la Meurthe.

Tous les poissons ont péri sur une étendue de 26 kilomètres.

La réunion de la Fédération des groupes socialistes de la Seine

Paris, 17 mai. — Une réunion organisée par la Fédération des groupes socialistes de la Seine a eu lieu ce soir, salle Bauvalèse, boulevard du Temple.

Environ un millier de personnes y assistaient.

M. Vacher, vice-président du Comité national, présidait assisté de MM. Boeus et Giron. Sur l'estrade les députés Audrieux, Chevillon, Farcy, St-Martin, Laur.

MM. Laguerre et Le Hérissé s'étaient fait excuser. Au cours de la réunion qui a été très calme, M. Boeus a donné lecture de la lettre suivante :

« Chers concitoyens,

» A l'occasion de la réunion de la Fédération des groupes républicains socialistes de la Seine, je suis heureux de lui renouveler tous mes remerciements. Je n'oublie pas les efforts qu'elle a faits lors de l'élection du 27 janvier et le précieux appui qu'elle m'a apporté.

» Aujourd'hui comme alors je réclame la revision de la Constitution par une Constituante, la consolidation d'une République compromise par les parlementaires et l'accomplissement des réformes sociales que le peuple attend depuis longtemps.

» La Fédération des groupes républicains socialistes de la Seine a combattu avec moi le régime parlementaire. Elle ne s'est pas laissée tromper par les odieuses calomnies répandues par les adversaires. Elle a reconnu en moi un républicain honnête et patriote dont tous les efforts ont pour but le triomphe de la République démocratique, la prospérité et la grandeur du pays.

» Aussi, c'est le cœur plein de reconnaissance que je la remercie de son attachement, de son concours et de la confiance dont elle m'honore. Elle peut compter sur mon énergie pour mener à bien la tâche que je me suis imposé comme je compte sur sa loyauté pour dénoncer à tous les républicains, les menées dictatoriales et les agissements criminels de nos gouvernants.

» Si mon attitude, mes déclarations franchement républicaines ne rassurent pas les patriotes, la haine des parlementaires ne suffirait elle pas à me faire donner toute leur confiance pour venger l'insulte faite au suffrage universel?

» Général BOULANGER. »

La réunion, avant de se séparer, a voté, par acclamation, l'ordre du jour suivant :

« Les groupes socialistes de la Seine, réunis en assemblée plénière, en présence des tentatives faites pour les dénoncer affirment une fois de plus leur accord avec le Comité républicain national et envoit à son président, le général Boulanger, l'expression de leur sympathie. »

La maladie du général Boulanger démentie

Paris, 17 mai. — Un rédacteur de la *Presse* a eu une entrevue avec M. le docteur Labbé, qui a soigné le général Boulanger lors de son duel.

D'après l'interview que publiera demain la *Presse*, le général Boulanger ne serait pas malade.

Le docteur Labbé tient la chose de son confrère, le docteur Poutsin, lequel a été consulté il y a quelque temps par le général.

Faisons remarquer que nous ne faisons que mentionner l'information publiée par le journal la *Presse*.

Réunion de l'Union des droites

Paris, 17 mai. — L'Union des droites s'est réunie sous la présidence de M. de Mackau pour examiner les amendements au budget que ses membres soutiendront dans la discussion.

Elle s'est également occupée de l'attitude à tenir d'ici à la fin de la législature.

Un incident de presse

Paris, 17 mai. — A la suite d'un article paru dans le *Lyon Républicain*, article qu'il a trouvé injurieux pour sa personne, M. Lockroy a chargé MM. Dreyfus et Mesureur de demander réparation à M. de la Berge, député de la Loire, correspondant de ce journal à Paris. M. de la Berge a répondu que l'article n'était pas de lui. Ces messieurs se sont alors adressés à M. Jantet, rédacteur en chef.

On les a renvoyés au service du reportage.

M. Lockroy a alors écrit à ses amis une lettre où il les prie de l'excuser de les avoir mis en communication avec *ce monde là*.

Les noces d'argent du comte de Paris

Paris, 17 mai. — A l'occasion des noces d'argent de M. le comte et de Mme la comtesse de Paris, tous les membres de la famille royale de France se trouveront réunis à Sheen House.

Dès maintenant, ainsi que nous l'avons annoncé, le duc et la duchesse de Chartres, le prince Henri d'Orléans et la princesse Marguerite d'Orléans sont en Angleterre.

M. le duc de Nemours, M. le prince et Mme la princesse de Joinville sont rentrés à Paris pour quelques jours ; ils repartiront sous peu pour l'Angleterre.

Leurs Altesses Royales ont rendu visite à la Reine d'Angleterre, lors de son court séjour à Londres pour présider au Drawing.

La Commission de l'armée

Paris, 17 mai. — La commission de l'armée de la Chambre s'est occupée aujourd'hui de la retraite proportionnelle des officiers.

On sait que le ministre de la guerre a décidé un projet sur cette question.

La commission s'est ralliée à une disposition transactionnelle dans le but de faciliter les moyens de fortifier les cadres de l'armée territoriale.

Elle propose de tenir un essai en accordant à une centaine d'officier, la retraite proportionnelle au bout de vingt ans.

Elle estime, en outre, qu'on pourrait établir, pour un certain nombre d'ouvriers, une situation qui ne serait pas celle de la retraite, mais celle de la disponibilité ou plutôt d'une réforme réduite.

La Commission du Diplôme de l'Exposition

Paris, 17 mai. — La Commission du Diplôme de l'Exposition s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Tirard, président du Conseil, ministre du commerce et des colonies, commissaire général.

La Commission a examiné le dessin définitif exécuté par M. Galland qui avait remporté le prix au concours.

D'accord avec l'auteur du dessin, la Commission a décidé, à l'unanimité, d'en confier la gravure à M. Waltner.

Une interpellation

Paris, 17 mai. — Nous disions, il y a quelques jours, que M. Laur n'était pas éloigné de reprendre à la tribune la question de l'accaparement des cuivres.

Le député de la Loire, en présence de l'augmentation de prix qui s'est produite sur les sucres, et trouvant que cette augmentation est le résultat d'un accaparement par les raffineurs, est dans l'intention d'interpeller, si le gouvernement ne sévit pas, et de demander l'application de l'article 419 du Code pénal.

Le système cellulaire au Conseil d'Etat

Paris, 17 mai. — Sur le renvoi qui lui en avait été fait par le Sénat, le Conseil d'Etat a adopté un série de dispositions tendant à la réforme des prisons à courte peine, dans le sens d'une généralisation du système cellulaire.

Rejet du pourvoi Numa Gilly

Paris, 17 mai. — La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par MM. Savine, Numa Gilly, Peyron et Chirac, contre l'arrêt de condamnation à la prison, à l'amende et aux dommages intérêts, prononcé contre eux par la Cour d'assises de la Gironde.

Futur mariage princier

Paris, 17 mai. — D'après une dépêche de La Haye, publiée par le *National*, le roi Guillaume de Hollande, craignant une réaction, se serait décidé à fiancer sa fille Wilhelmine, âgée de moins de neuf ans, à l'un des petits-fils de la reine d'Angleterre.

La situation en Roumanie

Le *Paris* publie la dépêche suivante :

« Vienne, 17 mai. — On assure dans les sphères bien renseignées de notre capitale, que le roi Charles de Roumanie est fermement décidé à ne pas s'opposer au courant nationaliste qui s'accentue de plus en plus en Roumanie.

» Dans le cas où M. Catargi réussirait à faire repousser par le Sénat la loi sur les armements, votée à la Chambre des députés, le roi Charles abdiquerait en faveur de son neveu et héritier, le prince Ferdinand.

» A Vienne, on est très inquiet de la tournure que prennent les affaires dans la péninsule des Balkans et l'on craint beaucoup que l'étincelle qui mettrait le feu dans la poudrière européenne ne soit donnée de l'Orient. »

Voyage princier

Vienne, 17 mai. — Le bruit court ici que l'empereur d'Allemagne, à la suite de sa visite à la reine d'Angleterre, se dirigerait, accompagné de son escadre, vers les côtes d'Espagne et aurait, à Saint-Sébastien, une entrevue avec la reine Christine.

Les tissus de laine devant le tarif

DES DOUANES AMÉRICAINES

Nous avons eu l'occasion de signaler déjà la velléité manifestée par l'administration des douanes américaines d'imposer les mêmes droits sur les tissus de laine cardée et sur les tissus de laine peignée. Voici, à ce sujet, la traduction d'un article publié par le *Commercial advertiser* de New-York :

« Il y a en suspens devant le secrétaire Windom une question de tarif dont la détermination n'est pas seulement importante en elle-même comme affectant l'industrie dont nous nous occupons, mais en ce qui touche les règlements du trésor, sur toutes les *incongruités* du tarif, et ayant une influence sur la révision future de ses tarifs.

» La question n'est pas nouvelle : il s'agit toujours de la différence des droits entre les tissus de laine cardée et les tissus de laine peignée.

» Les manufacturiers allèguent que la coutume du trésor a permis d'importer les draps de laine peignée à un taux de droits relativement inférieur à ceux des draps de laine cardée, contrairement au but du Congrès en donnant l'acte du tarif, et que ce taux de droits est insuffisant pour protéger les fabriques d'étoffes de laine peignée contre la concurrence étrangère.

» En conséquence, l'industrie locale languit et les manufacturiers cherchent à renouveler la distinction par des règlements tels qu'ils mettront les étoffes de laine peignée sur le même pied que celles de laine cardée.

» Presque tout le monde est d'accord que cette distinction n'est pas juste, mais il est aussi admis qu'il faut une réforme. La différence d'opinion consiste dans la manière de faire cette réforme.

» L'attitude des manufacturiers est actuellement différente de ce qu'elle a été précédemment.

» Ils ont désespéré d'obtenir quelque soulagement par le congrès, et ont réuni leur influence pour exercer une pression sur le secrétaire du trésor.

» Leur argument est que le secrétaire peut détruire l'inégalité, parce que la laisser subsister est une absurde disposition du *tariffact* de 1883.

» La loi, disent-ils, ne voulait faire aucune distinction ; c'est la coutume du trésor qui a fait cette distinction ; par conséquent, le secrétaire doit changer cette coutume.

» Ils se sont adressés d'abord au secrétairr, mais ils se sont vus assurés que le « département » ne se sentait pas autorisé à changer cette coutume, et que la modification doit venir du congrès ; plusieurs paraissant convaincus que le congrès seul a pouvoir de remédier au mal. Il se sont adressés au quarante-neuvième et au cinquantième congrès.

» La justice de leur réclamation a été admise, et dans les *tariff bills* qui ont été émis, les torts ont été redressés, mais il n'y a pas eu de législation, et la différente choquante subsiste.

» Une nouvelle administration est survenue, et les manufacturiers sont retournés du Congrès au secrétaire du trésor, avec la confiance qu'une administration républicaine mise sous le patronage des protectionnistes, fera usage de son pouvoir pour redresser les torts ; c'est un acte d'autorité que l'administration précédente craint d'assumer ; cependant on se rendant beaucoup de l'injustice de la différence de tarif. »

(*A suivre.*)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal a tenu, vendredi soir, une longue et intéressante séance. Nous en publions plus loin le compte rendu.

Le cirque Fanny Lehmann. — Ce soir, samedi à l'Hippodrome roubaisien, 3e soirée de gala donnée au bénéfice et pour les adieux de M. O Kill le célèbre ventriloque.

L'entrée de l'hippodrome est offerte aux dames.

Ce soir également débuts du célèbre japonais Little All Right, dans ses merveilleux exercices de l'ascension de la corde. Cet artiste vient d'obtenir un succès inouï pendant trois mois au nouveau cirque de Paris.

Un noyé. — Vendredi matin vers six heures et demie, des passants aperçurent dans le canal de Roubaix entre l'écluse et le pont du Sacré-Cœur, le corps d'un homme qui émergeait de l'eau.

Ils donnèrent l'alarme aussitôt et le corps fut retiré.

Il fut reconnu quelque temps après, c'est un nommé Jules Daneuville, demeurant rue Decrème chez M. Roty. Le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

On croit que Jules Daneuville qui souffrait depuis un certain temps d'un cancer à la langue, s'est fatigué de ses souffrances et s'est jeté à l'eau pour en finir avec la vie.

Le drame au vitriol de la rue Pellart. — La victime du drame au vitriol que nous avons raconté dans tous ses détails, Charlotte Hoste, est sortie guérie vendredi de l'hôpital.

Elle a été transférée vers deux heures et demie à Lille pour être mise à la disposition de M. le juge d'instruction.

Chronique colombophile. — Voici le résultat du concours de Quarilly donné par la « Fédération Roubaisienne » au siège de l'« Eclaireur » à Croix, 20 paniers lâchés par L. Leman, convoyeur principal, à 6 h. 10. Temps clair, vent léger sud, moyenne de vitesse acquise par les 10 premiers pigeons 13 secondes 50 dégrés par mètres de 300 m. selon barème, Weerts et Castaux ou 1320 m à la minute.

Répartition des prix : 1er prix, M. Vanhorne, à 8 h. 15 m 24 s. ou 1331 m. 79 c., 5p ; 2e, Bausière, 2p ; 3e, Vanbelleghem, 3p ; 4e, Mathon, 6 ; 5e, Bauvois, 3p ; 6e, Lorthiois, 3p ; 7e, Lefebvre, 1p ; 8e, Capart, 2p ; 9e, Vanbauwhède, 3p ; 10e, Corbusier, 3p ; 11e, Voleck, 1p ; 12e, Carlier, 3 ; 13e, Dehaas, 3p ; 14e, Vanbrussel, 4p ; 15e, Lègre, 3p ; 16e, Dupuis ; 17e, Tissart, 2p ; 18e, Skène ; 19e, Debouvère.

20e prix Lepoutre, 1p ; 21e, Dhel, 5p ; 22e, Mathon, 4p ; 23e, Sauneville, 2p ; 24e, Dambrun, 2p ; 25e, Dupont, 1p ; 26e, Dhal, 4p ; 27e, Dhal, 3p ; 28e, Weerts, 29e, Corbusier, 2p ; 30e, Dhoinne ; 31e, Vanoverbeque, 1p ; 32e, Dhal, 2p ; 33e, Debacker, 2p ; 34e, Coemant, 1p ; 35e, Hyard, 3p ; 36e, J. Rabaux ; 37e, Debauvage 3p ; 38e, Datannoy, 2p ; 39e, Libert, 2p ; 40e, Holmart, 1p ;

41e prix. Bule. 3p ; 42e, Fremaux, 1p ; 43e, Lerouge ; 44e, Lecomte, 1p ; 45e, Vanbrusse, 1p ; 46e, Scenacker, 1p ; 47e, Rabaux, 2p ; 48e, Lathuye, 2p ; 49e, Selnackor, 1p ; 50e, Carrette, 1p ; 51e, Dutrieux, 1p ; 52e, Brame, 1p ; 53e, Roussel ; 54e, Dancette, 1p ; 55e, Caudefrin, 1p.

56e prix, Vanfaux, 1p ; 57e, Bausière, 2p ; 58e, Dupuis, 1p ; 59e, Hellebois ; 60e, Hellebois ; 61e, Hellebois ; 62e, Noë ; 63e, Dubois ; 64e, Orgard, 1p ; 65e, Climan ; 66e, Gaudefrin 1p ; 67e, Gaudefrin, 1p ; 68e, Sonckor ; 69e, Desbarbieux ; 70e, Verbauvhède ; 71e, Bourgois ; 72e, Mazurel ; 73e, Nieck ; 74e, Hollemart à 8 h. 25 m. 33 s. — Somme engagée : 2.510 francs 50 c.

Samedi, mise en panier de 3 à 6 heures pour le concours de Longueau, 106 kil, donné par la « Fédération roubaisienne, » au siège des « Intrépides, » chez M. Guilmotin, rue de Beaumont, à l'Hermitage (Roche de Bolt). 150 fr. du prix en « vingt » d'honneur, mise habituelle 1.50. Le marquage arrêtera à 6 h. 1/2 dernière heure.

MM. les colombophiles sont instamment priés de se munir par MM. les présidents de sociétés de leur « zéphyrs » ou cartes de parcours ; l'inscription du parcours ne sera plus fait par les délégués sans cette carte après fin mai.

— Samedi 18 mai, de 3 à 6 h. 1/2 du soir, inscription des pigeons pour le concours de Clermont, organisé par la société colombophile « Les 3 Macottes » établie chez le sieur Victor Carretto, rue du Grand-Chemin (après aminet de l'*Alouette*).

Prix d'honneur, marquage secret par la bague en caoutchouc (système J. Rosson). Boule unique à 0,50 c. Poules facultatives 1, 2, 3 et 5 fr.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer au nombreux public qui fréquente le Parc de Barbieux, que la *Closerie des Lilas* est complètement aménagée, garnie de trapèzes, anneaux et balançoires de toutes grandeurs. L'on y trouvera lait et pain frais..., pâtisserie à des prix modérés ; soupers chauds ou froids à bref délai. 28729 1

Lavage et soufrage des *couvertures* de *laine* et de *coton*. Nettoyage supérieur, hygiénique, les *préservant des atteintes des mites*. Salles spéciales pour la *conservation des couvertures pendant l'été*, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir.** (Bien n'indiquer sur l'adresse : en face des FABRIQUES PARISIENNES). 34526

L'Etablissement thermal des Eaux et Boues de Saint-Amand, est ouvert chaque année au public, du 15 mai au 30 septembre.

Le traitement de Saint-Amand est indispensable aux personnes atteintes de *Rhumatisme et Goutte chroniques, Paralysies, Convalgies, Sciatiques, Ataxie locomotrice*, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ad. GRÉGOIRE, directeur, à Saint-Amand. 38460

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Bibliothèque communale. — Voici la liste des dons récemment faits à la bibliothèque communale :

1° Notice sur Jean-Baptiste Waeles, membre de la Société des Sciences de Lille et professeur au collège de la même ville par L. Quarré-Reybourbon, don de l'auteur.

2° Annuaire statistique de la ville de Paris, VIIe année, 1886, don du préfet de la Seine.

3° Tableaux synoptiques de Géométrie plane, par M. V. Tilman, directeur de l'Ecole supérieure de Lille, don de l'auteur.

4° Grands tableaux de grammaire, calcul, comptabilité, etc., en usage à l'Ecole primaire supérieure de Lille, par V. Tilman, directeur, don de l'auteur.

5° Annuaire de la société des sciences de l'agriculture et des arts de Lille (année 1889) don de la société des sciences de Lille.

6° Les Grands journaux de France, par Jules Brisson et Félix Ribeyre (1er volume 1862), don de M. Guilbert, publiciste à Tourcoing.

7° Werther, par Goethe, traduction par Pierre Leroux, préface par George Sand (1 vol. 1845), don du même.

8° Crimée, par Louis Delahaye, don de M. Henri Delahaye, rue de Bondy, 72 à Paris.

9° Le Japon artistique, (revue mensuelle), par Bing, concession d'abonnement par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts.

10° Tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1887, don du ministre du Commerce.

11° Tableau décennal du Commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, 1877 à 1886, don du ministre du commerce.

12° Prix de vertu, 1888, discours par M. Sully Prudhomme, don de l'Académie française.

13° Rapport sur les opéra fondés des sociétés de secours mutuels pendant l'année 1885, don du ministre de l'intérieur.

14° Statistiques coloniales pour l'année 1887, don du ministre de la marine et des colonies.

Conférence horticole de Mouveaux. — Le jeudi 16 mai, M. Louis Demay, horticulteur-maraîcher à Mouveaux et Président du Cercle horticole de Roubaix, a fait aux instituteurs du canton une conférence sur la culture maraîchère, en présence de M. Merlet, inspecteur primaire.

Après avoir donné à l'école de Mouveaux, lieu de réunion, quelques notions sur l'utilité et l'emploi des engrais, et fait la comparaison entre les engrais naturels et les engrais chimiques, il a invité l'assemblée à se rendre dans son jardin.

Il a fait alors visiter toutes ses cultures en donnant des conseils pratiques sur chacune d'elles et les moyens d'obtenir de bons résultats pour la culture des principaux légumes.

M. l'inspecteur et les instituteurs se sont retirés satisfaits de leur visite et ont remercié M. Demay des bons avis qu'il a bien voulu leur donner, se promettant d'en tirer profit pour eux et pour leurs élèves.

Une scène de pugilat s'est produite, vendredi à midi, sur la Grande-Place. Les héros sont H. C..., journalier et G. P..., portefaix. La police les a séparés et a dressé procès-verbal contre H. C...

Un jeune garçon de 12 ans, employé dans une teinturerie, a porté plainte contre le contremaître de l'établissement qui l'aurait battu.

Contravention a été dressée contre un gamin Alfred P..., qui s'amusait à lancer des pierres au risque de blesser les passants.

LILLE

M. Saisset-Schneider mandé à Paris. — Le préfet du Nord, M. Saisset-Schneider, vient d'être mandé à Paris par une dépêche télégraphique du ministre de l'intérieur.

On lit, à ce sujet, dans le *Nouvelliste* :

« La compensation à donner à ce fonctionnaire, auquel on veut enlever la préfecture du Nord, paraît assez difficile à trouver.

» Comme nous l'avons déjà dit, le Conseil d'Etat ne veut pas de lui ; d'autre part, les républicains des arrondissements du sud du département auraient insisté pour que M. Saisset Schneider fût maintenu à Lille, contrairement à l'avis de M. Trystram et des républicains de notre ville. »

Pèlerinage du travail à Rome. — Le Comité diocésain du *Pèlerinage du travail à Rome* s'est réuni le 8 mai sous la présidence de M. J.-B. Carlier, vicaire capitulaire.

Les résultats obtenus jusqu'ici permettent d'espérer que l'on atteindra le chiffre que l'on espérait, c'est-à-dire 1.000 pèlerins auprès du Souverain pontife. En effet, les membres du Comité donnent les renseignements suivants :

M. Van Desmedt annonce qu'il peut déjà compter sur une cinquantaine de pèlerins venant de l'arrondissement de Dunkerque. L'arrondissement d'Hazebrouck en promet une trentaine. Mais ce chiffre sera sans doute doublé dans un pays qui compte des populations aussi chrétiennes que celles des cantons d'Hazebrouck, Morbecque, Bailleul, Cassel, Steenvoorde et surtout celui de Merville, avec les paroisses d'Estaires et de la Gorgue.

Dans l'arrondissement de Lille, M. Dutilleul promet pour Armentières 40 à 50 pèlerins ; M. Barrois-Lepers dit que le chiffre de 300 déjà annoncé pour Tourcoing sera atteint.

M. Bayart Dobar confirme également le chiffre de 150 pour Roubaix.

A Lille, le comité local est en voie de formation. On espère arriver facilement à 100 pèlerins pour Lille et ses cantons.

M. de Baillencourt promet 30 pèlerins pour l'arrondissement de Douai.

Les arrondissements de Valenciennes, de Cambrai et d'Avesnes, comptaient sans doute chacun une quarantaine de représentants.

Ce se à là une manifestation grandiose qui prouvera une fois de plus aux prétendus amis du peuple que c'est l'Eglise catholique qui s'occupe des véritables intérêts des ouvriers. Il est bon aussi de montrer que les idées socialistes et *les immortels principes de 89* ne sont pas le seul guide de l'ouvrier et qu'il y a dans sa conscience d'autres principes et un culte qui n'est pas celui de *Ste-Marianne*.

Le Syndicat des débitants de boissons. — M. Le Gavrian s'est rendu hier soir au Syndicat des débitants de boissons, *Café Français*, Grand'Place. Toute la Commission était réunie et notre sympathique député a traité la question du projet de loi concernant la réforme de l'impôt sur les boissons qui doit revenir à la Chambre dans une huitaine de jours. Comme il y a 60 départements vinicoles qui auraient intérêt, au détriment de ceux du Nord de la France, de voir passer ce projet, il a pris note des doléances des débitants de notre département qui sont au nombre de 30 000.

Il a promis de présenter à la Chambre un pétitionnement général des débitants de boissons, et a ensuite entendu lecture du rapport, proposé par ladite commission qui sera envoyé à tous les députés et sénateurs du Nord.

La commission a témoigné à M. Le Gavrian sa satisfaction de le voir s'intéresser aux intérêts des habitants.

La commission convoque tous les débitants de Lille et de l'arrondissement à une réunion générale qui aura lieu au *Café français*, lundi 20 courant, à 8 h. 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 17 mai 1889

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire.

La séance est ouverte à 8 heures 10.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal :

Présents : MM. A. Vinchon, P. Destombes, P. Watine, C. Daroi, adjoints ; G. Lagrand, A. Dupire, G. Leclercq, A. Lonage, le docteur Derville, A. Harinckouck, le docteur Largillière, E. Tiers, Delepoart, Bayart, L. Bourgois Dullemmes, L. Bourgois-Carlier, V. Fauvarque, H. Briet, R. Dagalle, L. Willem, F. Fauvarque, H. Salembier, F. Carrissimo, E. Douchy.

Absents : MM. F. Roussel, en voyage ; J. Legrand, C. Spel, G. Heyndrickx, excusé ; V. Vaissier, J. B. Pennel, excusés ; S. Ghéron, H. Blanchot, excusé, A. Lepers, le docteur Carrière, excusé ; J. Leroux.

M. F. Carissimo, secrétaire, donne lecture du procès verbal de la séance du 29 mars dernier, qui est adopté sans observation.

Questions diverses

Le Conseil renvoie aux 4e, 3e et 1re Commissions la question de renouvellement de concession de l'établissement des bains et lavoirs de la rue Saint-Antoine.

Il renvoie, aux 3e et 1re, la question de déplacement du bureau de la rue du Moulin et de création d'un bureau route d'Hem ; aux 2e et 1re, l'élaboration d'un nouveau règlement pour l'Ecole de Natation, et une demande de subvention formée par la *Cécilia Roubaisienne* pour lui permettre d'assister au concours international de Paris.

Sur la proposition de M. Lonage, le Conseil fait droit à une réclamation du cercle d'escrime l'*Union Roubaisienne*, qui avait demandé de recevoir un escrimeur et non en médaille, la subvention qu'on lui avait allouée pour l'organisation d'un concours d'escrime à la Pentecôte.

Le Conseil renvoie aux 3e et 1re Commissions la question de prélèvement en 1890, sur les revenus ordinaires du service vicinal des sommes nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux ; et un projet d'expropriation pour l'agrandissement du cimetière communal.

Il renvoie à la 1re Commission une demande d'admission à la retraite, formée par M. Houtin, professeur à l'Ecole nationale de musique.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 2.100 fr. pour les honoraires d'avocats en 1888.

Il autorise M. le receveur municipal à poursuivre toute poursuite contre les débiteurs des sommes irrécouvrables des exercices 1887 à 1888.

Il approuve le cahier des charges pour la mise en adjudication des buvettes, restaurant, etc., de l'école de natation.

L'envoi d'une délégation ouvrière à l'Exposition universelle de 1889

M. F. CARISSIMO, au nom des 1re et 2e Commissions, donne lecture d'un rapport sur l'examen d'une proposition faite au Conseil pour l'envoi d'une délégation ouvrière et d'instituteurs à l'Exposition.

L'auteur de la proposition fixe le nombre des délégués à 100 pour chacun desquels il sollicite une indemnité de 150 francs ; ces chiffres ayant paru trop élevés, les Commissions ont pensé que le mieux était de se conformer aux précédents, et notamment à ce qui avait été décidé en 1878, tout en tenant compte de l'accroissement de la population de Roubaix, depuis cette époque. En 1878, la délégation envoyée à l'Exposition par le Conseil municipal de notre ville se composait de 37 ouvriers et de 4 instituteurs ; l'indemnité individuelle était de 100 francs.

Les Commissions croient que ces chiffres peuvent être portés à 48 ouvriers et à 4 instituteurs pour 1889. Les délégués des instituteurs seraient choisis par moitié dans l'Enseignement public et dans l'Enseignement privé.

Quant à la somme à attribuer à chaque délégué, l'avis des Commissions est qu'en la fixant à 125 fr., le Conseil resterait dans une sage mesure.

Les Commissions avaient ensuite à se préoccuper de la façon dont le choix des délégués devait avoir lieu.

Elles ont décidé de prier le Conseil de confier, comme en 1878, le choix des délégués à une Commission spéciale qui serait ainsi composée :

Six conseillers municipaux ;

Deux membres de la Chambre de Commerce ;

Deux membres du Conseil des prud'hommes (un patron et un ouvrier).

Deux membres des Chambres syndicales.

Les membres de cette Commission seraient désignés par les corps auxquels ils appartiennent respectivement.

Les Commissions se sont occupés ensuite de la composition de la délégation : elles proposent de l'arrêter de la manière suivante :

Mécaniciens : Pour machines à vapeur, 2 ; pour tissages, 2 ; pour filatures, 2 ; pour peignages 2. Total : 8.

Fondeurs, 1 ; chaudronnier du fer, 1 ; chaudronnier en cuivre, 1 ; carrossier, 1 ; ouvriers mécaniciens, 1. Total : 5.

Tissages mécaniques : pour ameublements, 2 ; pour draperies, 2 ; lacquart, 2 ; classique, 2 ; total : 6.

Tissages à la main, 2 ; velours, 1 ; total : 3.

Préparations de tissage : Liseur, 1 ; rentreur, 1 ; ourdisseur, 1 ; total : 3.

Teinturiers : en pièces, 2 ; en matières, 2 ; total : 4.

Apprêteurs, 2.

Filatures : de laines, 2 ; de cotons, 1 ; de cardés, 1. — Total 4.

Ouvriers en bâtiments : Maçon, 1 ; tailleur de pierre, 1 ; marbrier, 1 ; menuisier, 1 ; charpentier en bois, 1 ; charpentier en fer, 1 ; plafonneur, 1 ; zingueur, 1 ; couvreur, 1 ; peintre, 1 ; tapissier, 1. — Total 11.

Enseignement ; Instituteurs publics, 2 ; instituteurs libres, 2. — Total 4. — Total général 52.

Cette nomenclature arrêtée, il serait décidé que les demandes des ouvriers et des instituteurs qui voudraient faire partie de la délégation devraient être parvenues à M. le Maire, dans le délai d'un mois, terme de rigueur, à compter de la date de la délibération.

La qualité d'électeur à Roubaix serait formellement exigée de chaque candidat.

Restait à examiner quel avantage on pouvait tirer de l'envoi d'une délégation d'ouvriers et d'instituteurs à l'Exposition universelle. — A ce sujet, les Commissions sont tombées d'accord pour proposer d'imposer à chaque délégué la production d'un rapport écrit sur les observations qu'il aura faites, en ce qui concerne sa profession ; toutefois, elles ont émis l'avis qu'il soit laissé aux délégués la faculté de se réunir en groupes, pour rédiger et présenter leurs rapports, lesquels devraient parvenir à M. le Maire dans les deux mois qui suivront le retour de l'Exposition.

Enfin, les rapports dont il s'agit seraient soumis à l'examen d'une commission spécial qui les classerait suivant leur mérite et en ferait un compte-rendu.

Cette Commission, élue par le Conseil, serait, comme pour les expositions précédentes, composée de six membres.

Les Commissions proposent de voter un crédit spécial de 6,500 francs, somme égale au montant des indemnités à accorder à 52 délégués à raison de 125 francs par délégué.

M. DEBUCHY demande de porter le nombre des instituteurs à huit, et d'y ajouter un élève de l'Ecole nationale des arts industriels.

M. G. LECLERCQ propose de mettre deux peignerons, ou un peigneron et un délégué, à désigner par la Commission dans une autre industrie.

M. A. HARINCKOUK préférerait ajouter deux instituteurs seulement et deux professeurs de l'école nationale des arts industriels.

M. LE MAIRE résume les propositions ci-dessus : il s'agit d'ajouter 2 instituteurs, 2 professeurs et un élève de l'Ecole nationale des arts industriels, 1 peigneron et 1 délégué dans une autre industrie. Cela portera le crédit à 7.375 fr.

Les conclusions du rapport, avec ces modifications, sont adoptées.

Le Conseil désigne ensuite les conseillers qui feront partie de la Commission chargée de dresser la liste des délégués. Sont élus : MM. G. Legrand, G. Leclercq, Bourgois, Carlier, G. Heyndrickx, Willem, A. Harinckouk.

Il nomme aussi une Commission de six membres pour le classement des rapports des délégués. Sont élus : MM. Dubreuil, E. Dupire, E. Roussel, Ch. Juncker, Ch. Devorge et Dumortier-Cuignet.

Indemnité de logement accordée aux instituteurs n'habitant pas la commune

M. E. TIERS lit un rapport, ainsi conçu :

« Messieurs, lorsqu'à différentes reprises, le Conseil a été appelé à se prononcer sur les indemnités de logement à accorder aux instituteurs adjoints, les délibérations n'ont pas spécifié, d'une façon précise, que la résidence à Roubaix était obligatoire.

» Vos Commissions ont cependant cru pouvoir l'interpréter ainsi. En effet, lorsque nous logeons les instituteurs, nous les logeons en Ville, dans les propriétés communales. Si nous remplaçons le logement par une indemnité, il découle de soi que c'est également pour être employé en Ville que nous donnons cette indemnité. La preuve en est qu'elle a été fixée à 300 francs, c'est-à-dire au maximum accordé dans toute la région. Le Conseil entendait alors compenser la cherté de la vie à Roubaix.

» Nous basant sur ces motifs, nous croyons devoir vous demander, Messieurs, de décider que les instituteurs nouveaux, pour jouir de l'indemnité de logement, devront habiter la Ville et que les instituteurs habitant actuellement hors Roubaix seront tenus, s'ils veulent continuer à toucher une indemnité de logement à y transférer leur domicile à partir du 1er janvier prochain. »

M. DEBUCHY demande au Conseil de ne pas accepter la distinction établie par le rapport.

M. L